

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, PLUMEAU, ETIENNE, COMTAT et PASCAL Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, DE MEULEMEESTER, GAUER, CHARRIERE, CAUVIGNY et DURIS.

ABSENTS : Messieurs DAUPHIN, HAMARD, LOOTEN ; Mesdames CIANELLI, KRAWCZYK, LE BORGNE et ARRIGONI

PROCURATIONS : De Monsieur DAUPHIN à Monsieur CORPELET, de Monsieur HAMARD à Monsieur GERVAIS, de Madame KRAWCZYK à Madame BONAMI, de Madame CIANELLI à Madame BEMBA, DE Madame ARRIGONI à Madame CAUVIGNY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Audrey PASCAL.

Délibération n° 01-06-2026 : Election des délégués en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; lequel précise que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M COMTAT, Mme BOUCHET, Mme SUTRA et M ETIENNE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les listes déposées et enregistrées :

La liste intitulée Patrick GERVAIS est composée délégués suivants :

M GERVAIS Patrick
Mme PASCAL Audrey
M HAMARD Michel
Mme BONAMI Viviane
M OLIVE André
Mme DE MEULEMEESTER Delphine
M PASCAL Alexandre
Mme CIANELLI Frédérique
M DI VALENTIN Antonio
Mme BEMBA Faustine
M LOOTEN Eric
Mme BOISSET Séverine
M CORPELET Guillaume
Mme CAUVIGNY Sylvie
M DAUPHIN Jean-Sébastien

Et des suppléants suivants :

Mme SUTRA Jessica
M PONSY Luc
Mme LE BORGNE Josiane
M PLUMEAU Frédéric
Mme BOUCHET Maria

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 25
- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

Répartition :

Ont obtenu :

- liste portée par Patrick GERVAIS : 25 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

La liste portée par Patrick GERVAIS remporte l'ensemble des sièges (15 délégués et 5 suppléants)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Article 1** : Approuve l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales,
- **Article 2** : Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à CLARENSAC, le 5 juin 2026

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Audrey PASCAL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **11 JUIN 2026**
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le **11 JUIN 2026**